

Bruxelles, 16 janvier 2018

A l'attention de Monsieur Renaud Mazy, Administrateur Délégué
A l'attention de Madame Joëlle Durbecq, Directrice du Département Infirmier

Avis du Conseil infirmier

Bonjour Joëlle,
Bonjour Renaud,

Suite à plusieurs sollicitations, nous prenons l'initiative de remettre une réflexion concernant la position des infirmiers-chefs dans « le cadre » des équipes de soins.

En effet, avec la multiplication des projets nécessaires à l'évolution de l'institution, il nous est de plus en plus rapporté par des infirmiers et des infirmiers-chefs que ces derniers éprouvent des difficultés à exercer de manière cohérente l'ensemble de leurs missions managériales.

Il semble devenir difficile de pouvoir coordonner les projets institutionnels, ceux de la filière ou encore ceux de l'unité, tout en étant présent sur le terrain.

Nous pensons qu'il devient urgent pour l'accomplissement des différentes tâches qui incombent aux infirmiers-chefs de pouvoir les détacher du cadre. Nous entendons par là que chaque infirmier-chef puisse choisir quand il va sur le terrain pour exercer un management de proximité et travailler avec son équipe et qu'il ne soit plus tributaire d'un manque d'effectifs lié une incapacité à faire un horaire sans compter sa présence au chevet du patient.

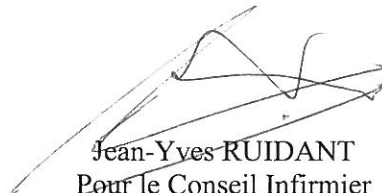
Dans le contexte actuel de l'accréditation visée par l'institution et la vitesse à laquelle les différentes campagnes sont déployées empêche les infirmiers-chefs de s'approprier chaque nouvel outil et/ou procédure pour l'amener au mieux et de la manière la plus adaptée à son équipe.

A cela se rajoute le contexte financier exigeant (Di-RHM) ou encore les changements majeurs engendrés prochainement par le projet TPI².

Tous ces projets sont perçus par les équipes de soins comme de plus en plus complexes ce qui engendre des difficultés à trouver une cohérence entre ce qui est imposé et le travail quotidien.



Houbaïd EL OUAFRASI
Pour le Conseil Infirmier



Jean-Yves RUIDANT
Pour le Conseil Infirmier



Marie DOOMS
Pour le Conseil Infirmier

Conformément à notre volonté de transparence et sans avis contraire de votre part dans les 15 jours, cet avis sera diffusé sur le site du Conseil Infirmier.

